



Panorama 2017

Fondation A Capella
Rapport annuel

DEUX PROJETS ● MAJEURS SUR LES RAILS

En 2017, A Capella a mené à bien bon nombre de projets et accompagné près de 170 personnes présentant une déficience auditive. Un progrès significatif a été réalisé avec les travaux préparatoires en vue du nouveau statut professionnel accordé aux codeuses-interprètes en langage parlé complété (LPC). Ces dernières sont en effet salariées de la fondation depuis août 2018. Un pas vers la stabilité qui réjouit le Conseil de fondation !

Autre chantier initié en 2017 : le renouvellement de l'identité visuelle et de la communication d'A Capella, dont les premiers fruits sont visibles au travers de ce rapport annuel, que nous avons voulu ludique, dynamique et concis. Notre nouveau logo, qui reprend de manière symbolique les positions des mains en LPC, sert de fil conducteur tout au long de cette brochure. La refonte se poursuivra en 2019 avec, entre autres, la mise en ligne d'un nouveau site Internet. Nous répondons ainsi au vœu de certains de nos donateurs, qui souhaitaient une communication plus claire et professionnelle de notre part.

Nous tenons à remercier l'ensemble de nos donateurs et financeurs, ainsi que nos partenaires, nos collaboratrices et collaborateurs, les codeuses-interprètes en LPC, sans oublier les membres du Conseil de fondation. C'est grâce à leur appui et au travail qu'ils ont accompli tout au long de l'année qu'A Capella peut, jour après jour, mener à bien sa mission.

Excellente lecture !

Yves Pillonel, président
Jean-Luc Nicoulin, secrétaire général

LE LPC, C'EST QUOI?

Il s'agit d'une technique visuelle ayant recours aux mains pour compléter la lecture labiale afin de soutenir et faciliter la communication orale avec les personnes présentant une déficience auditive. Ainsi, chacun – entendant comme sourd ou malentendant – fait un pas en direction de l'autre.

8 CLÉS DES DOIGTS POUR CODER LES SONS CONSONNES



m / t / f



b / n



g



r / s



k / v / z



l / ch / gn / oue

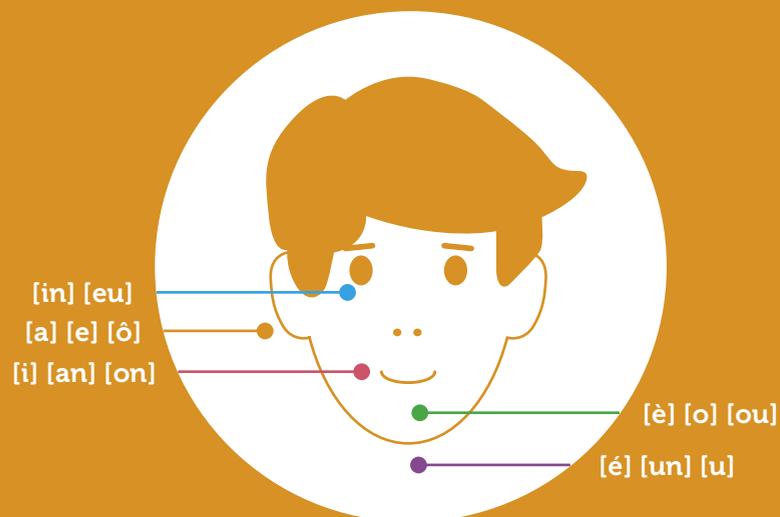


ie / ng



p / d / ge

5 POSITIONS DES MAINS POUR CODER LES SONS VOYELLES



QU'EST-CE QU'UN CODEUR-INTERPRÈTE EN LPC?

Les codeurs-interprètes (CI) en LPC sont des professionnels spécialisés dans la surdité et le LPC. Ils sont formés pour accompagner les personnes présentant une déficience auditive dans des situations diverses de communication orale, en faisant office – au moyen du LPC – d'interprètes entre entendants et sourds/malentendants. Ils interviennent majoritairement en classe durant la formation obligatoire et post-obligatoire des enfants ou jeunes sourds, mais également lors de stages, de cours de formation continue ou divers événements sociaux, ainsi que dans le cadre de l'activité professionnelle.

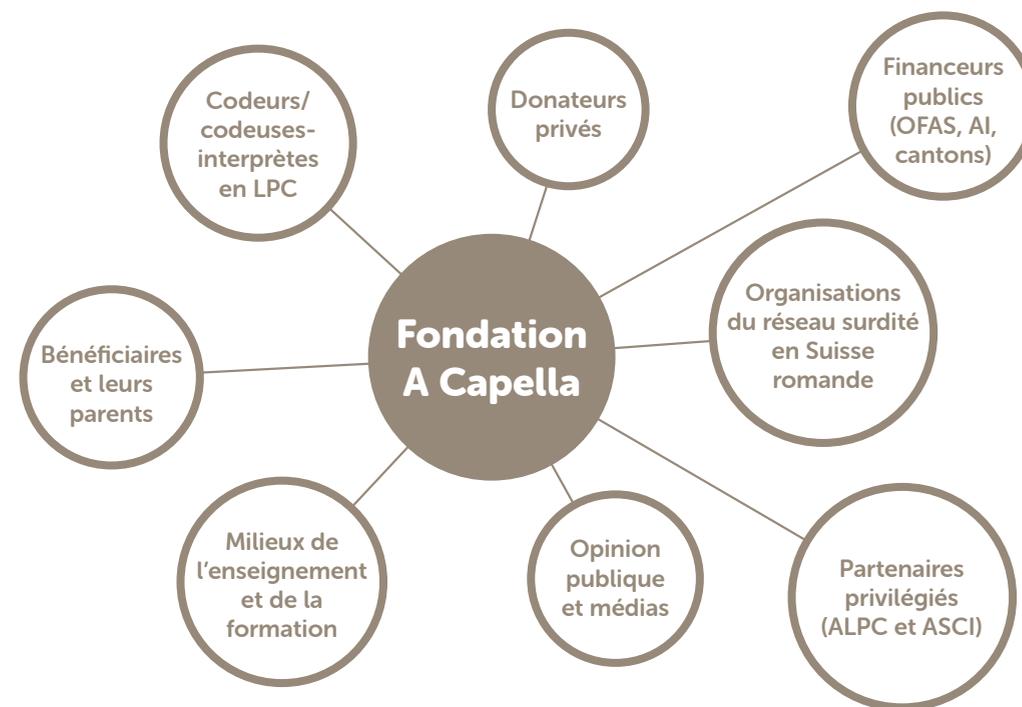
POUR EN SAVOIR PLUS
www.a-capella.ch > LPC



● PORTRAIT

La Fondation A Capella a vu le jour en 2000, à l'instigation de parents d'enfants présentant une déficience auditive (surdité ou malentendance). Elle est active dans toute la Suisse romande ainsi que dans la partie francophone du canton de Berne. Fondation à but non lucratif et reconnue d'utilité publique, A Capella est indépendante sur les plans politique et religieux.

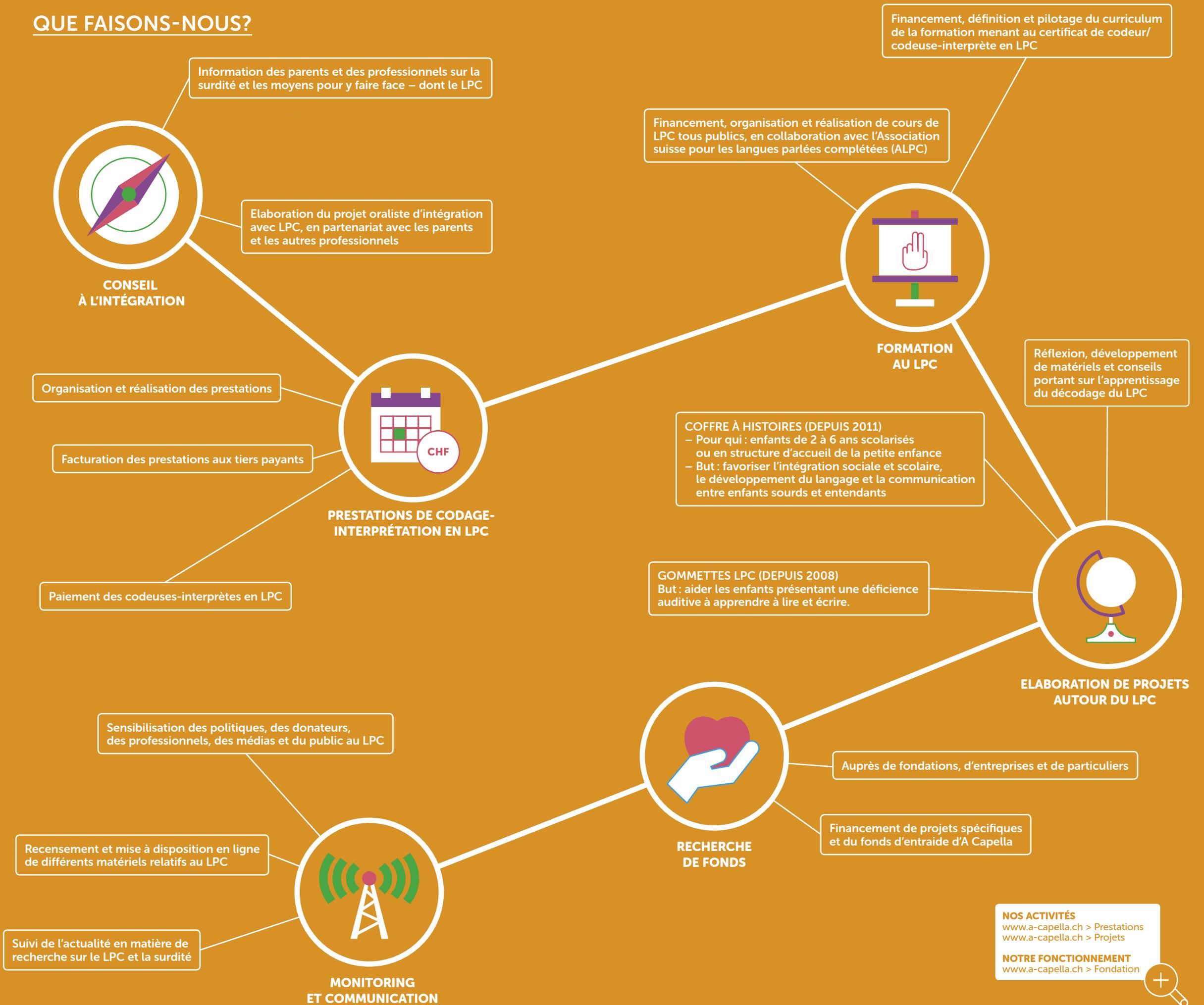
Notre écosystème



A quoi servons-nous?

- A Capella finance tous types d'actions et de projets visant à :
- promouvoir et concrétiser l'éducation oraliste des enfants et jeunes sourds et malentendants avec l'aide du langage parlé complété (LPC) ;
 - favoriser l'intégration sociale, scolaire et professionnelle des personnes présentant une déficience auditive, en privilégiant la communication orale avec les entendants et en encourageant l'appropriation de la langue orale et écrite.

QUE FAISONS-NOUS?



NOS ACTIVITÉS
www.a-capella.ch > Prestations
www.a-capella.ch > Projets

NOTRE FONCTIONNEMENT
www.a-capella.ch > Fondation

Comment nos activités sont-elles financées?

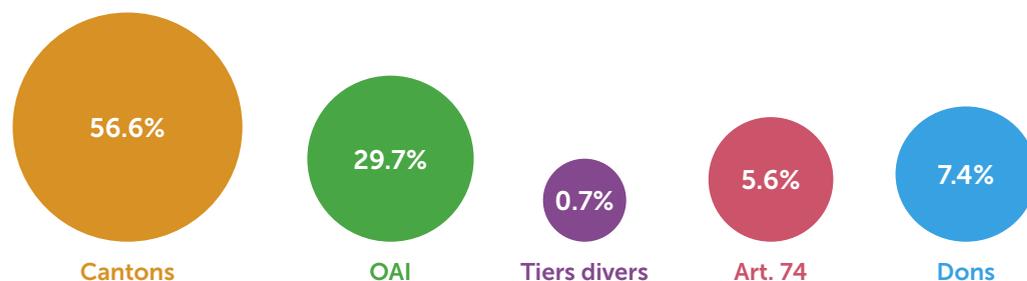
Notre système de financement varie en fonction du type des activités considérées.

Prestations de codage-interprétation en LPC

Les prestations de codage-interprétation en LPC réalisées auprès des bénéficiaires directs sont prises en charge par les cantons dans le cadre de la scolarité obligatoire, et parfois aussi avant pour les enfants en âge préscolaire. Après l'école obligatoire, les offices cantonaux de l'assurance-invalidité (OAI) prennent le relais, que ce soit pour la formation (apprentissage, gymnase, hautes écoles, formation continue) ou l'accompagnement sur le poste de travail. Les montants alloués couvrent également les charges indirectes liées à ces prestations, telles que services et administration.

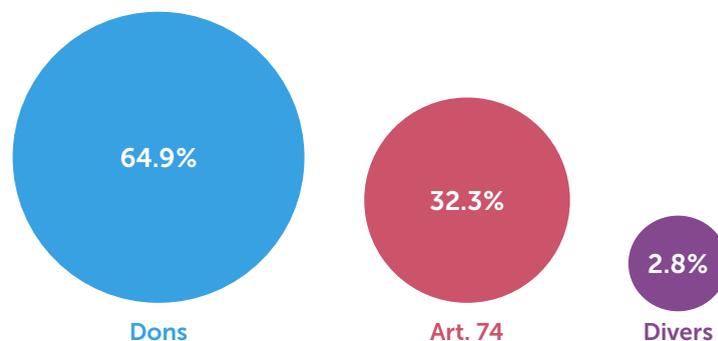
Des tiers privés, associatifs ou institutionnels paient directement les prestations qu'ils demandent: présence d'une codeuse-interprète en LPC à un congrès, à une cérémonie de mariage ou à une audience de tribunal – pour ne citer que quelques cas.

L'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) – via l'article 74 de la Loi sur l'assurance-invalidité (LAI) – et des fonds privés financent les prestations non couvertes par les deux premiers, par exemple pour un cours en vue de l'obtention du permis de conduire ou des besoins supplémentaires durant la formation.



Autres activités

Les autres activités de la fondation, y compris les charges indirectes qui leur sont liées, sont financées par des fonds privés (dons de fondations, d'entreprises et de particuliers), l'OFAS au titre de l'article 74 LAI et divers produits (dont ceux directement issus de ces activités).



POUR EN SAVOIR PLUS
www.a-capella.ch > Fondation > Financement



FAITS ● MARQUANTS

En plus de ses tâches courantes liées à la gestion des prestations de codage-interprétation en LPC, A Capella a continué à développer ses différents projets et en a initié d'autres. Voici un bref aperçu des réalisations majeures de la fondation durant l'année 2017.

Présence active lors d'événements

A Capella a participé à diverses manifestations consacrées à la malentendance et à la surdité. Parmi elles, MedSigne, un projet visant à initier le personnel soignant ainsi que les étudiants en médecine de l'Université de Genève et ceux de la Haute école de santé de Genève à la langue des signes et au LPC afin de faciliter l'accès aux soins pour les personnes présentant une déficience auditive. A Capella y a présenté le LPC et dispensé un cours de base aux participants. Après quelques heures seulement, ces derniers étaient capables d'utiliser le LPC, certes pas de manière fluide mais complètement. La fondation était également présente le 9 mars 2017 au Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV), qui organisait des portes ouvertes à l'occasion de la Journée nationale de l'audition. A Capella y présentait ses activités et les possibilités offertes par le LPC aux personnes en situation de surdité ou de malentendance.

Une première en Suisse alémanique

A Capella a été sollicitée pour mettre en place et financer l'accompagnement en LPC d'une bénéficiaire en Suisse alémanique. Une première Outre-Sarine, où le LPC est encore peu utilisé pour le moment.

Nouvelle force au sein de la fondation

Le Valais peut compter sur les compétences d'une nouvelle responsable pour notre Service d'aide à l'intégration (SAI), Sandrine Gramigna. Cette dernière remplace depuis le 1^{er} août 2017 Gervaise Rollet, qui a souhaité diminuer son activité et se concentrer sur l'Est vaudois et le canton de Fribourg.

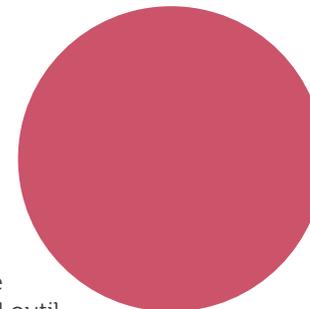


Bientôt 19 nouvelles codeuses-interprètes en LPC

Les 19 candidates au certificat de codeuse-interprète (CI) en LPC ont entamé leur deuxième et dernière année de formation. Celle-ci a lieu dans le cadre de l'unité de formation continue à la Haute école de travail social et de la santé de Lausanne (EESP). A Capella en définit le curriculum et en assure le financement; elle participe aussi étroitement au suivi de la formation ainsi qu'à l'organisation des stages. Une grande partie des candidates a pu mettre en pratique les connaissances acquises en exerçant en tant que CI auxiliaire sous la supervision d'une CI expérimentée. Les examens finaux auront lieu en juillet 2018.

Jeu de LPC prêt à sortir

Le matériel nécessaire à l'édition du « Pirate codeur » est finalisé. Il s'agit d'un jeu de société permettant de travailler le décodage du LPC de manière ludique avec des enfants âgés de 5 à 12 ans. A Capella a accompagné le projet et financé la production du jeu, convaincue de l'importance de diffuser un tel outil de travail tant dans le monde professionnel qu'au sein des familles concernées.



Statut de salariées pour les codeuses-interprètes en LPC

En mars, les négociations entre A Capella et les différents cantons romands à propos des nouveaux tarifs et du passage au salariat des codeuses-interprètes (CI) professionnelles s'achèvent avec succès. L'Association suisse des codeuses/codeurs-interprètes en langage parlé complété (ASCI) mandate alors la fondation afin que celle-ci élabore la convention collective de travail (CCT) et les règlements fixant les conditions de travail – une tâche qui sera finalisée en mai 2018 avec l'approbation des documents par l'ASCI. Depuis août 2018, A Capella peut donc employer les CI qu'elle mandatait auparavant, rendant ainsi leur statut plus stable.

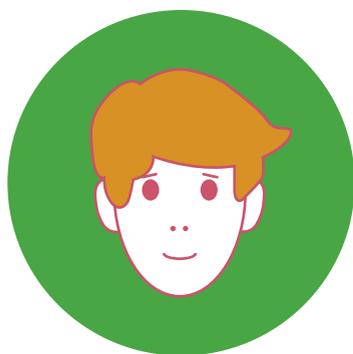
Développement d'un nouveau logiciel de gestion

Le logiciel utilisé jusqu'ici pour gérer les prestations datait de dix ans et atteignait ses limites. Pour éviter les risques de failles et optimiser la gestion des prestations, nous avons lancé le développement d'un logiciel puissant, décentralisé et totalement intégré avec les autres outils de gestion. Sa mise en œuvre s'échelonne jusqu'à fin 2018.



● QUELQUES CHIFFRES

En 2017, le nombre de bénéficiaires et de périodes de codage-interprétation en LPC (CI-LPC) est resté stable. Plus des quatre cinquièmes des bénéficiaires se trouvent en formation, dont une majorité au sein de l'école obligatoire. Petit tour d'horizon en chiffres.



169
BÉNÉFICIAIRES



56
CODEUSES-INTERPRÈTES
41 diplômées
15 auxiliaires

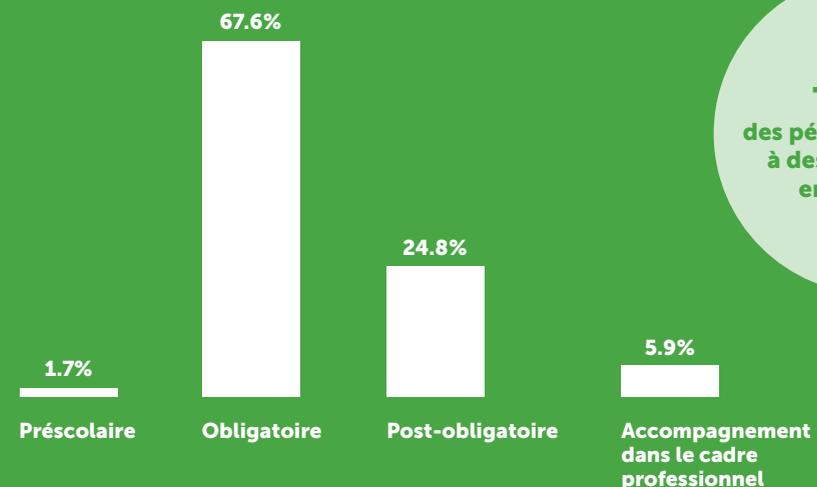


23 424
PÉRIODES DE CI-LPC
DISPENSÉES



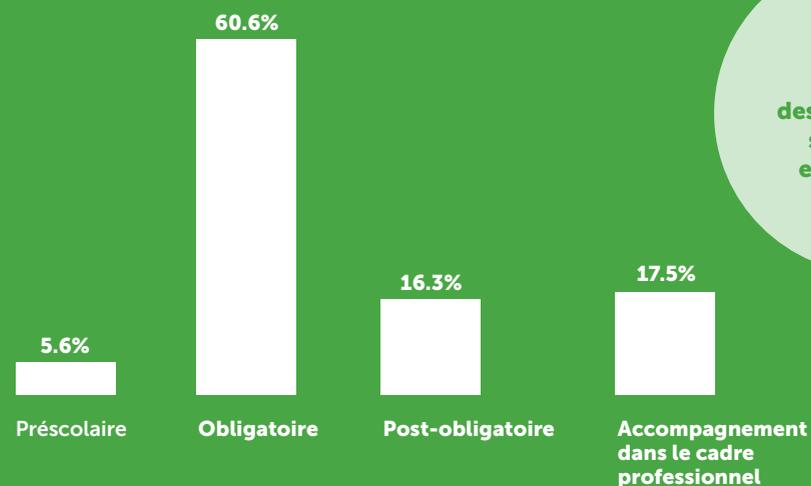
2 290 401.-
COÛTS DES PRESTATIONS
DE CI-LPC DÉLIVRÉES
AUX BÉNÉFICIAIRES
dont 77.9% directement versés
aux codeuses-interprètes

Répartition des périodes de codage-interprétation en lpc en fonction du niveau de formation



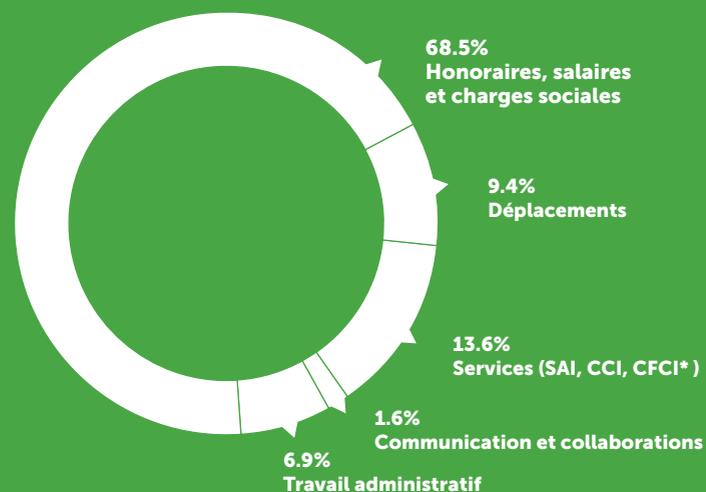
+ 94%
des périodes destinées
à des bénéficiaires
en formation

Répartition des bénéficiaires en fonction du niveau de formation



+ 82%
des bénéficiaires
se trouvent
en formation

De quoi se compose le coût d'une période de codage-interprétation en LPC?



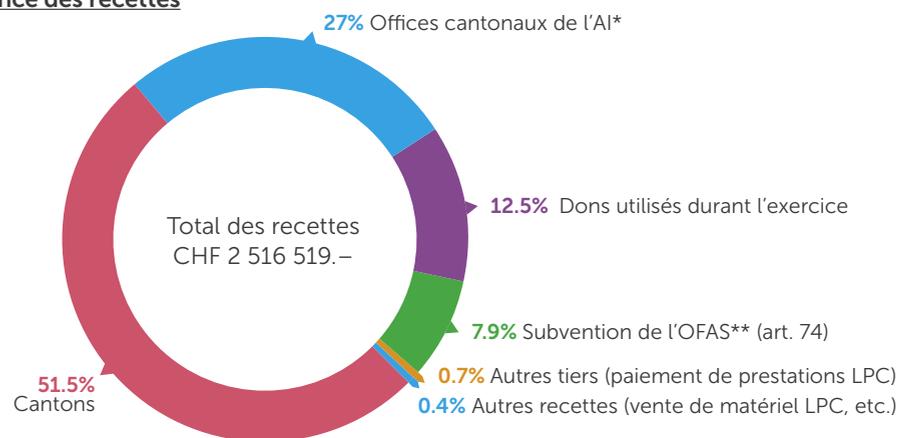
* Assurance-invalidité
Office fédéral des assurances sociales
Service d'Aide à l'intégration,
Centrale des codeuses-interprètes
en LPC et Centrale de facturation
des codeuses-interprètes en LPC



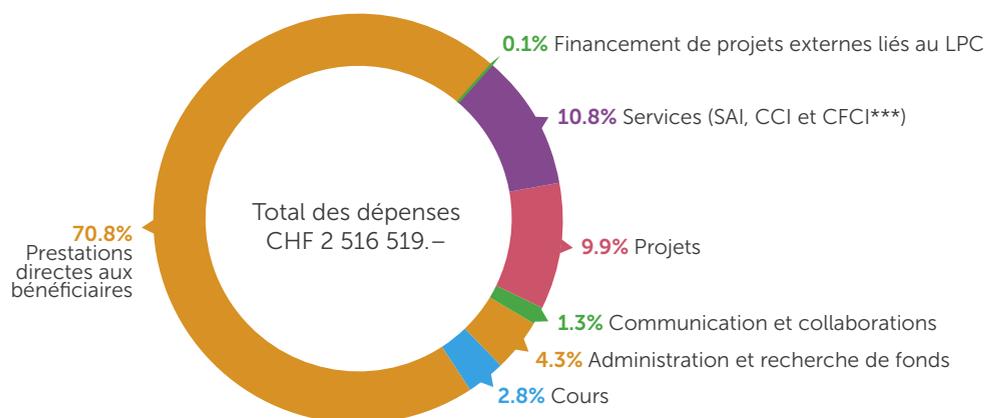
COMPTES 2017 ●

Comme les années précédentes, l'exercice 2017 se solde par une bonne gestion, avec un bilan équilibré via les fonds reçus de nos donateurs, A Capella ne réalisant pas de bénéfice. Les frais administratifs restent bien maîtrisés puisqu'ils représentent moins de 5% des coûts totaux – recherche de fonds incluse.

Provenance des recettes



Destination des dépenses



* Assurance-invalidité

** Office fédéral des assurances sociales

*** Service d'Aide à l'intégration, Centrale des codeuses-interprètes en LPC et Centrale de facturation des codeuses-interprètes en LPC

UN CHALEUREUX MERCI À TOUS ● NOS DONATEURS!

- Association suisse pour les langues parlées complétées (ALPC)
- Association suisse des codeuses/codeurs-interprètes en langage parlé complété (ASCI)
- Berthoud Jackie
- Chevallay Xavier
- Commune d'Anières
- Famille Pfirter
- Fondation Caecorum Canes
- Fondation de bienfaisance du Groupe Pictet
- Fondation Helga et Victor Bodifée
- Fondation Marguerite
- Fondation Wiggert
- Groupement romand des maîtres ferblantiers et installateurs sanitaires
- Hornbacher Hans
- Jarillo Jose Carlos
- Loterie Romande
- Markwalder Benoît
- Mermod Guy

... sans oublier les dons privés anonymes, ainsi que les financements octroyés par les cantons, les offices cantonaux de l'assurance-invalidité (OAI) et l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS).

● CONTACTS

La Fondation A Capella a pour but de favoriser l'intégration sociale, scolaire et professionnelle des personnes en situation de surdité ou de malentendance à l'aide du langage parlé complété (LPC). Le LPC est une technique visuelle ayant recours aux mains pour compléter la lecture labiale afin de soutenir et faciliter la communication orale avec les personnes présentant une déficience auditive.

Fondation A Capella

Av. de Collonges 2 info@a-capella.ch
1004 Lausanne www.a-capella.ch
021 905 68 61

Secrétaire général

Jean-Luc Nicoulin jean-luc.nicoulin@a-capella.ch
076 616 72 58

Adresses de nos différents services:
www.a-capella.ch > Fondation

Portraits des membres du Conseil de fondation:
www.a-capella.ch > Fondation > Structure

VOUS SOUHAITEZ SOUTENIR NOTRE ACTION? FAITES UN DON!

Vous pouvez spécifier à quel projet vous aimeriez que votre don soit affecté. Nous respecterons votre demande.

Crédit Suisse Lausanne
CCP: 80-500-4
IBAN: CH26 0483 5187 8434 4100 0

A Capella est une organisation reconnue d'utilité publique.
Vos dons sont donc déductibles fiscalement.

Editeur: Fondation A Capella
Concept et rédaction: relatif, Lausanne
Concept et graphisme: Oxyde, Lausanne
Photographies: Amélie Benoist



FONDATION A CAPELLA

Av. de Collonges 2
1004 Lausanne

www.a-capella.ch
info@a-capella.ch

021 905 68 61